



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 12 MARS 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
douzième jour du mois de mars 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Sont absents : Monsieur le maire Jacques Marcotte
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Quinze personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 février 2012
4. Avis de motion : règlement Loi sur les immeubles industriels municipaux
5. Lecture et adoption du second projet de règlement numéro 1175-2012
6. Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
7. Autorisation de dépenses : modifications à la salle des archives
8. Abrogation de la résolution 125-2012 et indexation des grilles salariales des employés occasionnels
9. Avis de motion : Construction du puits P-7
10. Avis de motion : Acquisition de machinerie et équipements
11. Avis de motion : Achat de volumes bibliothèque et phase 2 Place de nos ancêtres
12. Contrats de travail : directeur adjoint à l'urbanisme et greffière adjointe
13. Ratification entente entre procureurs – cour municipale
14. Réclamation : travaux route de Fossambault Nord
15. Contrats Rodéo : Gymkhana et Derby d'attelage
16. Demande de subvention : Fête Nationale
17. Autorisation de dépenses : Fête Nationale
18. Autorisation d'utilisation du centre socioculturel Anne-Hébert : Journée des femmes
19. Demande de subvention MCCCCF : programme de soutien de développement des collections
20. Autorisation de dépenses : autobus voyage à Palavas-les-Flots



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

21. Demande d'autorisation au MDDEP : Construction du puits P-7
22. Demande de permis d'enseigne - 4455, route de Fossambault - Ultramar - zone 127-M
23. Acceptation provisoire : garage municipal
24. Autorisation de dépense : clôture au nouveau garage municipal
25. Octroi d'un contrat : Équipements sur nouveau camion 10 roues
26. Honoraires supplémentaires Puits P-5
27. Bordereau de correspondance
28. Dépôt de la liste des engagements financiers
29. Dépôt de la liste des chèques
30. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
31. Approbation des dépenses de petites caisses
32. Achat de mobilier pour le garage municipal
33. Avis de motion : règlement dimensions des terrains pour jumelés dans la zone 67-H
34. Amendement à la résolution 362-2010 : mainlevée Développement G Côté inc.
35. Suivi par les élus
36. Autres sujets
37. Période de questions
38. Ajournement au 26 mars 2012

26 mars 2012 - 19 h 30

39. Demande de dérogation mineure Coop d'habitation – Lot 4 012 048
40. Demande de dérogation mineure – Lot 4 367 504
41. Demande de dérogation mineure 209, route Montcalm
42. Demande de dérogation mineure rue de la Grande-Chevauchée
43. Lecture et adoption d'un règlement Loi sur les immeubles industriels municipaux
44. Lecture et adoption d'un projet de règlement : découpage des districts électoraux
45. Lecture et adoption du règlement numéro 1176
46. Dépôt du rapport d'activités du trésorier
47. Règlement pour amender le règlement 1137-2010
48. Embauche de personnel occasionnel
49. Acquisition du pavillon de la CBJC
50. Signature d'un protocole d'entente avec la CBJC
51. Transmission de dossiers à la cour municipale
52. Signature d'une entente : gestion du Rodéo
53. Nomination à l'Office municipale d'habitation
54. Autres sujets
55. Période de questions
56. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de mars est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

136-2012 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 14 et 23.

ADOPTÉE

137-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2012**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 27 février 2012
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de motion de la présentation,
à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à fixer, pour l'année 2012,
le montant maximal pouvant être engagé au cours de cet exercice pour défrayer
les dépenses en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

138-2012 **LECTURE ET ADOPTION DU SECOND
PROJET DE RÈGLEMENT SPR-1175-2012**

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 623-91,
LE « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » NUMÉRO 624-91,
ET LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS »
NUMÉRO 626-91, DE FAÇON À :

- Créer la zone 141-H à même la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés;
- Créer la zone 142-F à même la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une
municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage
numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement
relatif aux permis et certificats numéro 626-91 et que ceux-ci sont entrés en
vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour
le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro
624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le
29 janvier 2007 (résolution no 44-2007);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1175-2012 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 23 janvier 2012;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 février 2012 à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire suppléant, assisté de monsieur le directeur des Services techniques, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite aux commentaires reçus lors de cette consultation, le conseil a choisi de créer la zone 141-H en y incluant uniquement les propriétés situées sur la rue des Cigales et de créer la zone 142-F pour y inclure le résiduel de la zone 86-F situé au sud de la rue des Cigales, tout en y maintenant les mêmes usages que ceux autorisés dans la zone 86-F;

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-1175-2012, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Second projet de règlement numéro SPR-1175-2012

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : second projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, le « règlement de lotissement » numéro 624-91 et le « règlement relatif aux permis et certificats » numéro 626-91, de façon à :

- Créer la zone 141-H à même la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés;
- Créer la zone 142-F à même la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant les zones 141-H et 142-F à même la zone 86-F.

Cette modification est illustrée au plan joint en annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-H pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Ha : Unifamiliale isolée »;
 - Un « O » devant le titre « Hb : Bifamiliale isolée »;
 - Un « O » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

- L'expression « 10,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
 - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimum (en mètres) »;
 - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
 - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière »;
 - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale »;
 - L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales »;
 - L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « indice d'occupation du sol ».
- Ajouter la zone 142-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
- Un « O » à la ligne « Ha Unifamiliale isolée »;
 - Un « O » à la ligne « Hb Bifamiliale isolée »;
 - Un « O » à la ligne « Ca: Commerce associé à l'usage habitation »;
 - Un « O » à la ligne « RECa: Parc et espace vert »;
 - Un « O » à la ligne « RECc: Usage extensif »;
 - Un « O » à la ligne « Ab : Agriculture sans élevage »;
 - Un « O » à la ligne « Fa : Exploitation forestière et agriculture »;
 - Le nombre « 8,0 » à la ligne « Hauteur maximale (en mètres) »;
 - Le nombre « 3,0 » à la ligne « Hauteur minimum (en mètres) »;
 - Le nombre « 9,0 » à la ligne « Marge de recul avant (en mètres) »;
 - Le nombre « 7,5 » à la ligne « Marge de recul arrière »;
 - Le nombre « 6,0 » à la ligne « Marge de recul latérale »;
 - Le nombre « 12,0 » à la ligne « Somme des marges latérales »;
 - Le nombre « 0,10 » à la ligne « indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624-91 intitulé règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-H pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
- Les lettres « KJY » vis-à-vis les titres « Ha » et « Hb »;
 - Les lettres « LLL » vis-à-vis le titre « RECa, RECb, RECc, RECd.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

- Ajouter la zone 142-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Les lettres « KJY » vis-à-vis les lignes « Ha, Hb, Aa, Ab et Fa »;
 - Les lettres « LLL » vis-à-vis le titre « RECa, RECb, RECc, RECd ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 626-91 intitulé règlement relatif aux permis et certificats sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-H pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Lot distinct »;
 - Un « O » devant le titre « Aucun service »;
 - Un « O » devant le titre « Rue publique ».
- Ajouter la zone 142-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Lot distinct »;
 - Un « O » devant le titre « Aucun service »;
 - Un « O » devant le titre « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^E JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DOUZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

139-2012 **ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU le rapport de M. Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 20 février 2012 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

La dépense, représentant la somme de 975,26 \$, est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-494.

Pour pallier au déficit budgétaire occasionné par cette cotisation, il est approprié une somme de 975,26 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

140-2012 **AUTORISATION DE DÉPENSES
MODIFICATION SALLE DES ARCHIVES**

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe, relativement à des modifications à la salle des archives;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise les dépenses suivantes :

- Remplacement des calorifères par des convecteurs et travaux d'électricité 1 300 \$ taxes en sus
- Achat de 2 étagères..... 1 600 \$ taxes en sus
- Mobilier de rangement 665 \$ taxes en sus
- Imprimante 885 \$ taxes en sus
- Chaise de bureau 550 \$ taxes en sus
- TOTAL** 5 000 \$ taxes en sus

Ces dépenses sont financées par le fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

141-2012 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 125-2012
ET INDEXATION DE LA GRILLE SALARIALE
DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

ATTENDU que la résolution numéro 125-2012 adoptée par ce conseil le 27 février dernier était incomplète;

ATTENDU la nouvelle grille salariale déposée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

ET RÉSOLU que ce conseil abroge la résolution numéro 125-2012 et adopte les grilles salariales 2012, 2013 et 2014, s'appliquant aux postes d'occasionnels suivants :

- Adjointe administrative
- Agent de sécurité
- Aide-hortultrice
- Journalier
- Journalier spécialisé
- Préposé à l'accès aux locaux
- Préposé entretien ménager

Les ajustements salariaux s'effectueront à partir du 1^{er} avril 2012.

Les grilles salariales auparavant existantes sont abolies à compter du 1^{er} avril 2012.

Le passage à un échelon supérieur est autorisé après 2080 heures de travail (heures régulières).

Les heures travaillées dans une même année par un employé au sein de la Ville, peu importe le poste, sont reconnues pour le calcul des heures permettant le passage à un échelon supérieur.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
CONSTRUCTION DU PUIS P-7**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction du puits P-7 et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
ACQUISITION DE MACHINERIES ET D'ÉQUIPEMENTS**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'acquisition de machineries et d'équipements pour le service des travaux publics et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE
ET PHASE 2 PLACE DE NOS ANCÊTRES**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement pourvoyant à faire l'achat de volumes pour la bibliothèque Anne-Hébert et décrétant les travaux de la phase 2 de *Place de nos ancêtres*.

Le règlement, en plus de pourvoir à la dépense, décrètera un emprunt à long terme pour en acquitter le coût.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

142-2012 **SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL
DIRECTEUR ADJOINT À L'URBANISME ET GREFFIÈRE ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les nouveaux contrats de travail de la greffière adjointe et du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015 et prévoyant un ajustement salarial de 3 % par année.

Toutes les autres modifications aux contrats apparaissent dans un rapport du directeur général et secrétaire-trésorier daté du 7 mars 2012.

ADOPTÉE

143-2012 **RATIFICATION MANDAT
COUR MUNICIPALE**

ATTENDU la requête en suspension de points d'inaptitude présentée le 27 février 2012 par Me Marc G. Henry procureur de l'appelant dans la cause 116-004/MW;

ATTENDU que la Ville assume les honoraires professionnels des avocats de la cour municipale en cas d'appel d'une décision du juge de première instance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil mandate Me Myriam Asselin, du bureau d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay, procureur de la cour municipale Saint-Raymond selon les termes de sa correspondance du 24 février 2012 pour représenter les intérêts de la Ville dans ce dossier et pour convenir de toute transaction dans le dossier susmentionné, le cas échéant.

ADOPTÉE

144-2012 **CONTRATS RODÉO GYMKHANA
ET DERBY D'ATTELAGE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec le Club d'attelage de Sainte-Catherine pour la tenue du Derby d'attelage dans le cadre du rodéo 2012 pour un montant de 3 500 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec l'Association des cavaliers du Québec pour la tenue du gymkhana pour un montant de 5 800 \$.

Ces dépenses sont imputées aux postes budgétaires numéros 02-701-64-459 et 02-701-64-999 après un virement de 891,75 \$ du poste numéro 02-701-64-519.

Ces contrats pourront être transférés à un organisme à but non lucratif, advenant la prise en charge du rodéo par celui-ci.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

145-2012

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LA FÊTE NATIONALE 2012**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à formuler une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme d'assistance aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec 2012, mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir en collaboration avec le Mouvement national des Québécoises et Québécois.

ADOPTÉE

146-2012

**AUTORISATION DE DÉPENSES
FÊTE NATIONALE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec Sonorisations Daniel Tanguay pour la sonorisation de la Fête nationale 2012 pour un montant de 2 254,49 \$ taxes nettes incluses.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-90-447.

ADOPTÉE

147-2012

**AUTORISATION D'UTILISATION
CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT
JOURNÉE DES FEMMES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du centre socioculturel Anne-Hébert par madame Joëlle Durand, professeure de baladi, pour la tenue des activités de la Journée des femmes, le 2 juin 2012.

Le coût de location sera celui demandé pour des cours selon la politique en vigueur.

Madame Durand devra se prévaloir de tous les permis nécessaires.

ADOPTÉE

148-2012

**DEMANDE DE SUBVENTION MCCCCF :
PROGRAMME DE SOUTIEN DE DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIONS**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la responsable de la bibliothèque Anne-Hébert, madame Geneviève Roger, à présenter une demande de subvention au ministère de la Culture, de Communications et de la Condition féminine dans le cadre du *Programme de soutien de développement des collections*.

ADOPTÉE

149-2012

**AUTORISATION DE DÉPENSES :
AUTOBUS VOYAGE À PALAVAS**

ATTENDU que dans le cadre du voyage à Palavas-les-Flots au mois de mai prochain, les voyageurs auront à se rendre à Montréal pour prendre l'avion puisqu'il n'y a pas de vol en partance de Québec à cette période de l'année;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 649,63 \$ taxes nettes incluses, pour le transport en autocar des participants au voyage à Palavas-les-Flots au mois de mai prochain. Le départ et le retour se feront à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-01-999.

ADOPTÉE

150-2012

**DEMANDE AU MDDEP
CONSTRUCTION DU PUIITS P-7**

ATTENDU que ce conseil a mandaté la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour procéder à la préparation des plans et devis du projet de construction du puits P-7;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU :

- 1) D'autoriser la firme Roche ltée, groupe-conseil à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la demande d'autorisation pour les travaux d'aménagement du puits P-7;
- 2) De confirmer l'engagement de la Ville à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
- 3) De confirmer l'engagement de la Ville à utiliser et à entretenir ses installations de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation, fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté lors de la mise en service.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 4 298 \$ au ministère des Finances du Québec pour couvrir les frais de la demande d'autorisation. Cette somme est imputée au fonds général et pourra être remboursée par le règlement décrétant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

151-2012 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE**
4455, ROUTE DE FOSSAMBAULT - ZONE 127-M

ATTENDU la demande de permis d'enseigne afin de modifier l'affiche sur l'enseigne sur pylône au poste à essence Ultramar au 4455, route de Fossambault;

ATTENDU que la demande consiste à réduire de moitié l'affiche *Dépanneur* pour insérer une affiche annonçant un guichet de la Banque Nationale à l'intérieur du commerce;

ATTENDU que le commerce est situé dans la zone 127-M et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les critères du PIIA sur l'affichage sont majoritairement rencontrés;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date 28 février 2012;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que les arbustes prévus sur les plans présentés au Comité consultatif d'urbanisme en 2010 n'ont jamais été plantés à proximité de l'enseigne sur pylône;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par le requérant du 4455, route de Fossambault.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'exiger du demandeur le respect des plans déposés en 2010 notamment en ce qui concerne la plantation d'arbustes à proximité de l'enseigne sur pylône.

ADOPTÉE

152-2012 **AUTORISATION DE DÉPENSES**
CLÔTURE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Clôture Alpha inc. pour l'installation d'une clôture qui ceinturera le terrain du nouveau garage municipal, le tout conformément à la soumission déposée le 27 février 2012.

La dépense, au montant de 20 880 \$, taxes en sus, est imputée au règlement numéro 1158-2011.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

153-2012

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS
DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'équipements de déneigement à installer sur le nouveau camion 10 roues Freightliner;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Tenco inc., pour la fourniture d'équipements de déneigement à installer sur le nouveau camion 10 roues Freightliner, le tout conformément aux documents d'appel d'offres datés du 3 mars 2012 et à la soumission déposée le 12 mars 2012.

Le montant du contrat est établi à 75 210,75 \$ incluant les taxes brutes et la dépense est imputée au règlement numéro 1148-2011.

ADOPTÉE

154-2012

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES
PUITS P-5**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date du 7 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'honoraires supplémentaires de 3 800 \$, taxes en sus, à la firme Roche ltée pour le travail additionnel nécessaire afin d'ajouter un mode d'approvisionnement en eau de lavage autonome au système de traitement du puits P-5, le tout conformément à la correspondance transmise par M. Louis Bourque, ingénieur, en date du 29 février 2012.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

La greffière adjointe, madame Ginette Audet, donne lecture du bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT LISTE ENGAGEMENTS FINANCIERS

La greffière adjointe, madame Ginette Audet, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 mars 2012, laquelle comprend 202 commandes au montant de 582 626.26 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

DÉPÔT LISTE DES CHÈQUES

La greffière adjointe, madame Ginette Audet, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 29 février 2012, laquelle totalise 820 755,38 \$.

155-2012

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 29 février 2012, laquelle totalise la somme de 110 902,89 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

156-2012

**APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de février 2012 et de les rembourser pour un montant total de 88,14 \$.

ADOPTÉE

157-2012

ACHAT DE MOBILIER GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date du 7 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 725,20 \$, taxes en sus, pour l'achat de mobilier au nouveau garage municipal.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement aux fins de modifier le « règlement de lotissement » numéro 624-91 de façon à modifier les dimensions minimales des terrains pour la classe d'usage « Hc : Unifamiliale jumelée » dans la zone 67-H.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012

158-2012 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 362-2010**
MAINLEVÉE EN FAVEUR DE DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.

ATTENDU que ce conseil a adopté le 19 juillet 2010 la résolution numéro 362-2010 autorisant la signature d'un acte de mainlevée en faveur de Développement G. Côté inc. pour un terrain connu et désigné par la subdivision 30 du lot originaire 230 du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil amende sa résolution numéro 362-2010 pour indiquer que les signataires autorisés de l'acte susmentionné sont monsieur le maire suppléant et madame la greffière adjointe.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne un suivi des réunions du comité consultatif sur le plan particulier d'urbanisme et du comité de travail pour une entente de loisir avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Il est 20 h 15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

159-2012 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 26 mars 2012 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 37.

MARTIN CHABOT
MAIRE SUPPLÉANT

GINETTE AUDET
GREFFIÈRE ADJOINTE